

ARRÊTÉS DU MAIRE

25

233

ARRETE DU MAIRE N°SG/233/2025

OBJET : Création au niveau de la sortie pour les véhicules notamment des poids lourds, d'un passage piéton avec marquage au sol « STOP » et l'installation d'un panneau STOP au droit de la sortie du site, chemin de Camparian à CESTAS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2213-1 ;
VU le Code de la Route, notamment les articles R 110-2 et R 415-10 ;
VU la huitième partie du Livre I de la signalisation routière ;
VU le Code pénal ;
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 31 juillet 2002 (livré I, 8^{ème} partie), relative entre autres aux principes fondamentaux de la signalisation temporaire (signalisation des chantiers et des personnes) et l'arrêté du 16 novembre 1998 relatif à l'approbation de modifications de cette Instruction interministérielle ;
VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995 relatif à l'approbation de modification de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

CONSIDERANT la demande de la Société STYCKER - chemin de Marticot à l'effet de sécuriser la traversée de la piste cyclable pour la sortie des véhicules notamment les poids lourds ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Au chemin de Marticot au niveau de la sortie pour les véhicules notamment des poids lourds, un passage piéton avec marquage au sol « STOP », ainsi que l'installation d'un panneau « STOP » seront mis en place au droit de la sortie du site.

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée par l'arrêté du 5 novembre 1992.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le chef de la Police Municipale
- M. le chef de Centre de Secours de Cestas
- M. le responsable des Transports

CESTAS, le 25 mars 2020

Le Maire,



Jérôme STEFFE

